EMC01 L'exercice des libertés en France ❸

• La sensibilité : 2/a - Comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaître celle d'autrui. • Le droit et la règle : 2/a - Définir les principaux éléments des grandes déclarations des Droits de l'homme. • Le jugement : 2/a - Reconnaître les grandes caractéristiques d'un État démocratique. • Le jugement : 2/b - Comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension. • L'engagement : 2/a - Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie.	Vocabulaire: voir les définitions

Définitions :

Liberté : c'est le droit de faire tout ce que les lois permettent, sous réserve de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui.

Liberté individuelle : liberté que chacun peut exercer séparément des autres citoyens

Liberté collective : droit que l'on peut exercer dans le cadre de la vie collective en société.

Droit : ensemble des règles régissant la vie en société. En ce sens, les lois rappellent le droit.

Droits : ce qu'un individu peut faire conformément à la loi, ce qu'on ne peut pas lui interdire. Ce sont ses possibilités d'accomplir une action.

Etat de droit : c'est un Etat dont les lois et les institutions garantissent l'exercice des libertés individuelles et collectives (notion proche de démocratie).

► Dans une démocratie, les libertés sont nombreuses, qu'elles soient individuelles ou collectives. Mais elles sont nécessairement arbitrées par le droit et par la loi.

Documents	Liberté, droit ou principe	Textes fondamentaux ou textes de lois	Date	S'agit-il d'une liberté
				☐ individuelle ☐ collective
				☐ individuelle ☐ collective
				☐ individuelle ☐ collective
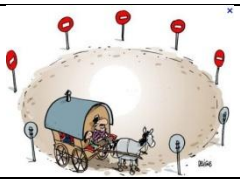				☐ individuelle ☐ collective
				☐ individuelle ☐ collective
				☐ individuelle ☐ collective
				☐ individuelle ☐ collective